



**REPRISE  
DE LA FORMATION ANNUELLE AVEC**

*Joaquin Grilo*

**D'octobre 2021 à juin 2022**

*Niveaux medio bajo et medio alto*

## **PAGE À CONSERVER : VOTRE AIDE-MÉMOIRE**

### **DATES DES SESSIONS DE COURS**

Pour la 6<sup>e</sup> année de cette formation exceptionnelle avec le Maestro **Joaquín Grilo**, les dates des cours seront les suivantes :

**1<sup>er</sup> TRIMESTRE** : 15 au 17 OCTOBRE 2021 et 19 au 21 NOVEMBRE 2021 (pas de session en décembre)

**2<sup>e</sup> TRIMESTRE** : 21 au 23 JANVIER 2022 - 11 au 13 FEVRIER 2022 - 11 au 13 MARS 2022

**3<sup>e</sup> TRIMESTRE** : 8 au 10 AVRIL 2022 - 13 au 15 MAI 2022 - 24 au 26 JUIN 2022

En fonction de l'agenda de l'artiste, ces dates peuvent être modifiées. Dans ce cas nous vous préviendrons le plus tôt possible.

### **HORAIRES**

Les horaires des classes mensuelles sont les suivants :

<b>Vendredi</b> : 2 cours de 1h30	<b>Samedi</b> : 2 cours de 2h	<b>Dimanche</b> : 2 cours de 2h
19H15-20H45 INTER.1 ET 2	13H-15H INTER.1 ET 2	11H-13H INTER.1 ET 2
20H45-22H AVANCÉ	15H-17H AVANCÉ	13H-15H AVANCÉ
À PARIS MAMBO	À ESPAS DANSE	À PARIS MAMBO

### **LIEUX**

PARIS MAMBO 48 rue de la Gare de Reuilly - 75012 Paris, métro Bel-Air ligne 6 ou Michel Bizot ligne 8

ESPAS DANSE 24 Villa Riberolle - 75020 PARIS, métro Alexandre Dumas ou Nation

**SCOTCH OBLIGATOIRE sur les clous des chaussures !**

### **CONDITIONS D'INSCRIPTION ET RÉGLEMENT**

**Les places sont limitées** : les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription.

**Seront prioritaires les élèves qui s'inscrivent pour toute la durée de la formation (8 sessions au total).**

Veuillez noter qu'il s'agit d'une formation annuelle dont le coût global doit être réglé quelle que soit l'assiduité de l'élève. Le paiement en plusieurs fois ne correspond **en aucun cas à un paiement par session** mais à une facilité de paiement proposée à titre gratuit par l'association. Une fois votre inscription validée, il nous est en effet impossible d'intégrer de nouveaux élèves. Aucune session ne sera remboursée pour quelque motif que ce soit, sauf motif médical sérieux attesté par un certificat et dont les dates seront cohérentes avec l'absence de l'élève (voir règlement page 2).



Merci de ne pas imprimer  
ni envoyer cette page.

# **Bulletin d'inscription formation annuelle avec Joaquín Grilo 2021-2022**

Prénom et Nom.....

Adresse, CP, Ville.....

Tél.....

Mail.....

## **1. FORMATION ANNUELLE / Cochez le ou les niveau(x) choisi(s)**

- INTER.1 ET 2** : Minimum 5 ans de pratique régulière et assidue du Flamenco
- AVANCÉ** : Minimum 5 à 10 ans de pratique régulière et assidue du Flamenco

## **2. TARIFS 2021-2022**

- Un niveau de formation mensuelle 115 €/mois sur 8 mois + 15 € d'adhésion annuelle (annuel 935 €)
- Deux niveaux de formation mensuelle : 220 €/mois sur 8 mois+ 15 € d'adhésion annuelle (annuel 1775 €)

**L'association vous propose des facilités de paiement si vous le souhaitez. Vous devez régler la première session intégralement en ligne via le site Hello Asso, et joindre le reste des paiements par chèque à votre dossier pour que votre inscription soit validée, ainsi qu'une photo portrait par MAIL à [sophie@lib-arte.fr](mailto:sophie@lib-arte.fr)**

- La première session et l'adhésion annuelle doivent obligatoirement être réglés en ligne via le site Hello Asso.**
- Paiement en 8 fois (encaissement mensuel d'octobre à juin - pas de session en décembre)**  
**Premier paiement par carte bancaire via Hello Asso + 7 chèques.** Les chèques doivent être datés du mois d'encaissement.  
1 paiement Hello Asso et 7 chèques du montant restant divisé par 7).
- Paiement en 3 fois (encaissement en octobre, janvier et avril)** 1 paiement Hello Asso 3 chèques du montant restant divisé par 3.
- Paiement en 1 fois (encaissement en octobre)** 1 paiement Hello Asso et un chèque du montant restant.

*Des frais de participation à un éventuel spectacle de fin d'année pourront être demandés en supplément, au mois de juin, en fonction des conditions d'organisation.*

## **3. VEUILLEZ LIRE ET APPROUVER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FORMATION AVEC JOAQUÍN GRILLO**

### **Conditions générales : formation annuelle**

**Comment s'inscrire** : Ce bulletin d'inscription doit être rempli lisiblement et retourné avec le paiement correspondant à : **Association Lib'Arte, 57 avenue de Paris - 94800 Villejuif** Les inscriptions sous pli recommandé ne seront pas prises en compte. **Le bulletin doit comporter la mention manuscrite «Lu et approuvé» et la signature du stagiaire (ou des parents, pour les mineurs).**

**Règlement de la formation** : Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement du montant total de la formation.

**Conditions d'inscription** : **Les places sont limitées.** Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers. Les inscriptions partielles ne seront prises en compte qu'en dernier lieu et dans la limite des places disponibles. Le stagiaire doit être couvert par une assurance responsabilité civile et déclare ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de la danse.

**Remboursement** : Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'incapacité physique attestée par un certificat médical fourni dans les délais raisonnables. **Aucun remboursement total ni partiel ne sera accordé suite à l'abandon ou l'arrêt de la formation, en cas de retard ou d'erreur sur les adresses, dates et horaires des sessions, en cas d'impératif personnel ou professionnel autre que médical.**

Dans le cas où une session serait annulée du fait de l'artiste, elle sera remboursée à l'élève et la formation reprendra le mois suivant aux dates prévues.

**Si le nombre de participants engagés sur la totalité de la formation est insuffisant**, les cours seront annulés et les élèves remboursés en intégralité des sessions non-effectuées.

**En cas d'annulation des cours pour cause de mesure sanitaire légale** (confinement, interdiction des pratiques artistiques amateurs, quarantaine obligatoire pour l'Artiste enseignant, etc.), l'élève sera remboursé à hauteur de 85% des sommes versées (hors adhésion) au prorata temporis de l'interruption des cours.

**Règlement intérieur** : Il est interdit de filmer, prendre des photos ou effectuer tout autre acte d'enregistrement sonore ou visuel, sauf autorisation spéciale de l'Artiste et de la Présidente de l'association. Le manquement à ces règles pourra provoquer l'exclusion définitive de la formation sans aucun remboursement.

**Seules les personnes inscrites à la formation peuvent assister au cours** et accéder à la salle de danse. Pour des raisons d'assurance, seuls les adhérents de l'association pourront être admis de manière exceptionnelle à assister à un cours auquel ils ne participent pas. L'Association se réserve le droit de modifier l'organisation des cours (horaires, lieu), sans qu'aucun remboursement puisse être demandé.

### **Assiduité et respect du travail collectif**

**L'élève inscrit à la formation annuelle d'octobre à juin s'engage à suivre les cours assidûment, et à faire le nécessaire pour assimiler le contenu des cours d'une session à l'autre (révisions, répétitions, etc.).**

À .....

Le .....

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»